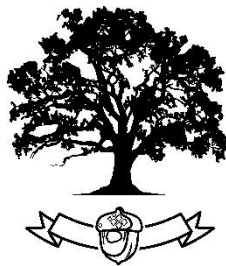




No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 décembre 2025**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 15 décembre 2025 à 19h30, sous la présidence de madame Myriam Thériault, mairesse.

Sont présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis selon l'article 147 du Code municipal, Mme. Stéphanie Jodoin, M. Martin Harvey, Mme. Denise Drapeau, M. Maurice Boivin, M. Denis Savard et M. Nikolas Brandl-Potvin.

Absence : Aucune

Greffière d'assemblée : Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR
3. ADMINISTRATION ET GREFFE
  - 3.1. Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025
  - 3.2. Adoption – Calendrier des rencontres du conseil pour l'année 2026
  - 3.3. Autorisation – Augmentation du loyer et établissement des frais de déneigement
  - 3.4. Autorisation - Signature d'une quittance à AtkinsRéalys Canada
  - 3.5. Dépôt - Rapport des dépenses des candidats lors du scrutin du 2 novembre 2025
  - 3.6. Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des personnes élues
4. GESTION CONTRACTUELLE
  - 4.1. Octroi de contrat – Entretien de la piste de ski de fond 2025-2026
  - 4.2. Octroi de contrat –Entretien 2026 de la station d'épuration
5. RESSOURCES FINANCIÈRES
  - 5.1. Dépôt - Rapport des dépenses encourues
  - 5.2. Autorisation - Report de l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations 2026
6. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ
  - 6.1. Autorisation – Achat d'équipement pour l'entretien de la patinoire
  - 6.2. Signature – Renouvellement de l'entente CAUCAS
  - 6.3. Autorisation – Processus de création de comités citoyens
7. RESSOURCES HUMAINES
  - 7.1. Création - Comité de sélection pour le poste de la direction générale

137-12-2025



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 décembre 2025**

8. PÉRIODE DE QUESTIONS  
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Stéphanie Jodoin d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**3. ADMINISTRATION ET GREFFE**

138-12-2025

**3.1 Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025**

Il est proposé par Martin Harvey d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

139-12-2025

**3.2 Adoption – Calendrier des rencontres du conseil pour l'année 2026**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du Code municipal qui stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT** que les élus sont en accord avec la proposition suivante :

Les séances du conseil se déroulent au bureau de la mairie situé au 3, chemin de l'Église. Les séances débutent à 19h30.

12 janvier 2026	6 juillet 2026
2 février 2026	3 août 2026
2 mars 2026	14 septembre 2026
13 avril 2026	5 octobre 2026
4 mai 2026	2 novembre 2026
1er juin 2026	7 décembre 2026

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denise Drapeau :

**QUE** le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

140-12-2025

**3.3 Autorisation – Augmentation du loyer et établissement des frais de déneigement**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité loue un logement;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas eu d'augmentation de loyer chaque année

**CONSIDÉRANT** les orientations du tribunal administratif du logement pour l'année 2025 et étant donné que la municipalité doit planifier son budget pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT** que le bail signé entre le locataire et la municipalité prévoit que les coûts de déneigement soient à la charge du locataire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité pourrait offrir ce service si le locataire le désire;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Maurice Boivin :



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 décembre 2025**

**QUE** le loyer demeure au montant actuel de 465 \$ jusqu'au 30 juin 2026, puis augmente de 4,8 % à compter du 1er juillet 2026 pour atteindre 487,32 \$. Aussi, que les frais de déneigement soient fixés à 400\$ pour l'hiver 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

141-12-2025

**3.4 Autorisation - Signature d'une quittance à AtkinsRéalys Canada**

**CONSIDÉRANT** que le 12 juillet 2018, suite à l'appel d'offres PET-001 émis par la Municipalité, celle-ci a conclu un contrat pour services professionnels en ingénierie visant la préparation des plans et devis ainsi que l'accompagnement à la surveillance des travaux liés au système de traitement des eaux usées de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux ont été confiés à l'entrepreneur Charles-Auguste Fortier Inc., laquelle s'est adjoint les services de Technologies Bionest Inc.;

**CONSIDÉRANT** que le 23 février 2023, AtkinsRéalys a émis une directive de chantier dans le cadre du contrat;

**CONSIDÉRANT** que cette directive a eu pour effet que l'entrepreneur refasse des travaux déjà terminés;

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur a transmis à la Municipalité une facture pour ces travaux;

**CONSIDÉRANT** que cette directive était hors du contrôle de la Municipalité puisqu'elle émanait d'AtkinsRéalys;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a dû acquitter la facture soumise par l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a demandé à AtkinsRéalys de lui rembourser les frais de cette facture et qu'une entente entre les parties doit être signée;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denis Savard :

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par d'autoriser Myriam Thériault, mairesse, à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

**3.5 Dépôt - Rapport des dépenses des candidats lors du scrutin du 2 novembre 2025**

**CONSIDÉRANT** l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui mentionne que toute personne qui a posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité, doit dans les 90 jours suivant le jour du scrutin, transmettre au trésorier la liste des donateurs et le rapport des dépenses;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 décembre 2025**

**CONSIDÉRANT** l'article 513.2, le trésorier doit déposer devant le conseil la liste et le rapport qui lui ont été transmis :

	Renouveau Sainte-Pétronille		Ensemble pour l'Avenir	
	Candidats	Montant	Candidats	Montant
Maire.sse	Myriam Thériault	315,40 \$	Jean Côté	135,98 \$
Conseiller.ère 1	Stéphanie Jodin	315,40 \$	Éric Bussiere	135,98 \$
Conseiller.ère 2	Martin Harvey	315,40 \$	Mireille Morency	135,98 \$
Conseiller.ère 3	Denise Drapeau	315,40 \$	Yves-Andrée Beaulé	135,98 \$
Conseiller.ère 4	Maurice Boivin	315,40 \$	Dominique Martin	135,98 \$
Conseiller.ère 5	Denis Savard	315,40 \$	Lison Berthiaume	135,98 \$
Conseiller.ère 6	Nikolas Brandl-Potvin	315,40 \$	Maryse Grondin	135,98 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>2 207,80 \$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>951,86 \$</b>

**3.6 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des personnes élues**

En conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil municipal doit, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer une déclaration divulguant ses intérêts pécuniaires, par une déclaration de mise à jour.

Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, atteste que les membres suivants du conseil municipal du Village de Sainte-Pétronille ont déposé leur déclaration écrite mentionnant l'existence de leurs intérêts pécuniaires lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Maire.sse	Myriam Thériault
Conseiller.ère 1	Stéphanie Jodin
Conseiller.ère 2	Martin Harvey
Conseiller.ère 3	Denise Drapeau
Conseiller.ère 4	Maurice Boivin
Conseiller.ère 5	Denis Savard
Conseiller.ère 6	Nikolas Brandl-Potvin

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil a bien été remise.

**4. GESTION CONTRACTUELLE**

142-12-2025

**4.1 Octroi de contrat – Entretien de la piste de ski de fond 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité offre aux citoyens une piste de ski de fond qui doit être entretenue lors de la saison hivernale ;

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission de monsieur Sébastien Lavoie, au montant de 5 000 \$ pour la saison complète ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Nikolas Brandl-Potvin:

**QUE** le contrat pour l'entretien de la piste de ski de fond de la Municipalité soit octroyé à monsieur Sébastien Lavoie au montant de 5 000\$ et autorise



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 décembre 2025**

Myrabelle Chicoine à signer le contrat liant les deux parties et porter la dépense au poste budgétaire « Entretien – piste de ski de fond ».

Adoptée à l'unanimité

143-12-205

**4.2 Octroi de contrat –Entretien 2026 de la station d'épuration**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a maintenant un système de traitement des eaux usées et qu'elle a des obligations, notamment :

- D'effectuer la tournée de la station d'épuration, des postes de pompage et de l'enregistreur de débordement;
- D'échantillonner l'eau usée;
- De tenir les registres et de les transmettre au gouvernement.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit également faire le calcul du débit des pompes au poste de pompage;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite être plus autonome dans l'exécution de ses obligations, mais qu'entre-temps, il y a lieu de mandater une firme spécialisée afin d'obtenir les services suivants :

- Fournir un technicien pour effectuer la tournée de la station d'épuration, des postes de pompage et de l'enregistreur de débordement;
- Échantillonner à l'eau usée;
- Tenir les registres et transmettre le ROMEAU.
- Une visite par semaine.

**CONSIDÉRANT** les offres reçues de la firme Nordikeau;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Stéphanie Jodoin:

**QUE** le Conseil municipal octroie à la firme Nordikeau pour l'entretien de la station d'épuration au coût mensuel de 1 220\$ avant taxes et d'environ 125\$ par analyse en laboratoire et que ces montants soient pris dans le poste budgétaire « Entretien et analyse de la station d'épuration ».

Adoptée à l'unanimité

**5. RESSOURCES FINANCIÈRES**



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 décembre 2025**

**5.1 Dépôt - Rapport des dépenses encourues**

<b>Dépenses encourues</b>	
	<b>Novembre</b>
Services rendus - MRC Ile-d'Orléans / CMQ	- \$
Transport collectif	- \$
Sécurité civile et incendie	- \$
Voirie	6 145 \$
Électricité et chauffage	6 942 \$
Informatique - Achat et maintien	12 279 \$
Services juridiques et cour municipale	7 552 \$
Services professionnels	44 603 \$
Hygiène du milieu et aménagement	11 252 \$
Entretien des bâtiments et infrastructures	954 \$
Activités sport, loisir et culture	- \$
Don et commandite	- \$
Équipement de bureau et fournitures	197 \$
Remises gouvernementales	- \$
Machinerie et équipements	468 \$
Téléphonie, internet et communication	242 \$
Comptabilité	- \$
Frais d'administration	42 \$
Représentation, formation et association	590 \$
<b>Total</b>	<b>91 267 \$</b>

144-12-2025

**5.2 Autorisation - Report de l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations 2026**

**CONSIDÉRANT** la résolution 146-12-2024 qui a été adoptée et fixant la date des rencontres du conseil municipal pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'une rencontre du 15 décembre 2025 devait porter sur la présentation et l'adoption du budget 2026 et du plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028;

**CONSIDÉRANT** l'article 954 du Code municipal qui mentionne que durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, le conseil doit adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier, toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire se prévaloir de cette option;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier la date d'adoption du budget;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Martin Harvey:

**QUE** le Conseil municipal fixe au 12 janvier 2026 l'adoption du budget 2026 et du plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 décembre 2025**

145-12-2025

**6. VIE COMMUNAUTAIRE**

**6.1 Autorisation – Achat d'équipement pour l'entretien de la patinoire**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité offre aux citoyens deux surfaces extérieures de glace;

**CONSIDÉRANT** que l'actuel boyau d'arrosage est rendu à sa fin de vie utile;

**CONSIDÉRANT** que le type d'équipement mit à la disposition du personnel d'entretien n'est pas ergonomique, ce qui pourrait affecter la sécurité au travail;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue par Multi PSI pour l'achat d'un dévidoir de 300 pieds avec un enrouleur mécanisé;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denise Drapeau:

**QUE** le Conseil municipal autorise l'achat du dévidoir et poste la dépense de 9 471,54\$ plus taxes applicables au poste du « Surplus non affecté ».

Adoptée à l'unanimité

146-12-2025

**6.2 Signature – Renouvellement de l'entente CAUCA**

**CONSIDÉRANT** que CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** que CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des communications 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités ou villes désignées au présent contrat par la Municipalité ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Maurice Boivin:

- De mandater CAUCA pour répondre aux communications 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité.
- D'autoriser Myrabelle Chicoine, directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des communications 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.
- De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

Adoptée à l'unanimité

147-12-2025

**6.3 Autorisation – Processus de création de comités citoyens**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de la Politique de participation publique et relation avec les médias;

**CONSIDÉRANT** que cette Politique offre la possibilité de créer des comités consultatifs thématiques où sont définis le processus et le mode de fonctionnement;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

### SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire former cinq comités consultatifs suivant :

- Comité consultatif Milieu de vie :

Ce comité a pour mandat d'améliorer l'aménagement du territoire au bénéfice de la communauté. Ses champs d'actions sont les suivants :

- Embellissement du village
- Environnement et développement durable
- Espaces et infrastructures communautaires
- Paysages et patrimoine bâti
- Sentiers multi-usages
- Voirie et sécurité routière

- Comité consultatif Bibliothèque et Culture

Le comité aura comme mandat de contribuer à la vitalité culturelle de la municipalité, en plus de faire de la bibliothèque un lieu vivant au service de sa communauté. En plus d'un lieu éducatif, la bibliothèque est aussi un endroit où l'on peut participer à diverses activités culturelles, expositions, contes animés, conférences, ateliers, etc. offrant ainsi aux usagers une panoplie d'expériences enrichissantes. La bibliothèque, c'est un carrefour social où les citoyens peuvent se rencontrer et échanger. Le comité est à la recherche de citoyen-nes qui ont à cœur de faire de la municipalité un lieu vivant et sécuritaire !

- Comité consultatif Communications

Le mandat de ce comité est de soutenir la diffusion d'information ayant un intérêt pour les citoyen-nes, d'appuyer la rédaction et d'assurer leur qualité. Les ressources de bénévoles ayant une expertise en communication pourront être mises en commun pour supporter la diffusion de messages provenant des différents comités ou de citoyen-nes. L'information peut être de différentes natures pour diffuser des activités ou intérêts de même que pour la mise en valeur de notre communauté à travers les canaux existants. La portée de ce comité ne vise pas à encadrer la diffusion de messages, mais de promouvoir et soutenir qualitativement leur diffusion.

- Comité consultatif Sports et Loisirs

Le mandat de ce comité est de veiller à la création d'activités, cours et événements pour les citoyen-nes de tous les âges. La mise en place de nouvelles infrastructures et l'entretien des installations actuelles pour la vie sportive du village seront également des sujets discutés avec les membres du comité. Le comité Sports et loisirs aura besoin de citoyen-nes engagé-es qui veulent redynamiser Sainte-Pétronille !

- Comité consultatif Familles et des aîné-es

Le mandat du comité est de mettre en place des instances qui permettent aux enfants, aux parents ainsi qu'aux aîné-es de s'exprimer quant aux projets qui répondraient à leurs besoins ou qui contribueraient à leur épanouissement au sein de notre communauté. Le comité veillerait à la mise en œuvre de projet d'entraide intergénérationnelle, le cas échéant. Enfin, le comité représenterait les intérêts des enfants, des familles et des aînés au sein des projets de développement communautaire menés par les autres comités consultatifs.



No de résolution  
ou annotation

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

## SÉANCE ORDINAIRE

### 15 décembre 2025

Les membres de ce comité seraient appelés à :

- Contribuer à la planification des consultations citoyennes ;
- Contribuer à la mise en place de projets d'entraide citoyenne ou intergénérationnelle qui répondent aux besoins identifiés lors des consultations ;
- En collaboration avec les autres comités consultatifs, contribuer au développement des projets de création d'environnements sains, actifs et sécuritaires.

Le comité cherche des citoyen-nes qui ont envie de faire entendre la voix de tous et toutes dans notre municipalité !

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Denise Drapeau:

QUE le conseil autorise la formation de cinq comités consultatifs thématiques et de nommer un élu responsable par comité et de procéder à un envoi par publipostage :

- Comité consultatif Milieu de vie : Denis Savard
- Comité consultatif Bibliothèque et Culture : Denise Drapeau
- Comité consultatif Communications : Maurice Boivin
- Comité consultatif Sports et Loisirs : Nikolas Brandl-Potvin
- Comité consultatif Familles et des aîné-es : Stéphanie Jodoin

Adoptée à l'unanimité

## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 148-12-2025 7.1 Création - Comité de sélection pour le poste de la direction générale

**CONSIDÉRANT** le départ le 31 janvier prochain de Myrabelle Chicoine à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

**CONSIDÉRANT** que l'actuelle directrice générale et greffière-trésorière, Nathalie Paquet, demeure en arrêt de travail;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de pourvoir le poste de façon intérimaire et de créer un comité de sélection;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Maurice Boivin:

**QUE** le conseil autorise

- La création d'un comité de sélection, composé de Myriam Thériault, Denis Savard, Martin Harvey et Stéphanie Jodoin ;
- De prendre part à toutes les étapes du processus de sélection et de tenir informé le conseil de l'avancement des démarches afin de proposer au conseil le ou la meilleure candidat au poste à pourvoir.

Adoptée à l'unanimité

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h55 et se termine à 20h18.

### 149-12-2025 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Stéphanie Jodoin de lever la séance pour clore l'assemblée extraordinaire, il est 20h18.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 décembre 2025**

**Certificat de la greffière-trésorière**

Je soussignée, madame Myrabelle Chicoine, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Myrabelle Chicoine, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je soussigné, madame Myriam Thériault, mairesse de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Myriam Thériault, mairesse